

DÉLIBÉRATION n° 2026_019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
23	23	23

Date de Convocation : 22/04/2026

Objet :

**ELECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine SADIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

Madame la Présidente de séance procède à l'appel nominal des élus :

M. Patrick CAUGNON, Mme Sylvie BESSON-PARANT, André GENILLON, Mme Charlène MILLON, M. Cédric NARDY, Mme Kathleen SABATIER, Arnaud MALATRAY, Mme Mathilde FRADE, M. Antoine DAURES, Mme Jeanne MICHALLET, M. Maxime GAIFFIER, Mme Camille TRUBERT, M. Guillaume PERRIN, Mme Virginie FOURNIER, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Laurence CASTIGLIONE, M. Frédérick PLATRE, Mme Valérie FARGUES, M. Denis GENEVAY, M. Jonathan BATHELEMY, Mme Marlène LEGAL, M. Francis GANDON.

Absents / excusés : Il est précisé que Madame Jeanne MICHALLET donne pouvoir à Madame le Maire en cas d'astreinte pompier.

M Denis GENEVAY arrive en retard.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à 19h07.

Mme Charlène MILLON est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1410-1 à L.1411-19 et R.1410-1 à R.1411-8,

Vu les articles L.1120-1 à L.1122-1, L.3000-1 à L.3000-4, L.3111-1 à L.3222-1, R.3111-1 à R.3222-1 du code de la commande publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres de cette commission,

Considérant que, conformément aux règles applicables aux communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- du Maire ou de son représentant, président,
- de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein,

Considérant que la commission de délégation de service public est obligatoire pour la passation des conventions de délégation de service public (ou assimilées),

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission pour la durée du mandat municipal,

Considérant qu'il s'agit de voter à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;

Considérant la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret sur décision unanime du Conseil Municipal,

Après appel à candidature, sont candidats aux postes de titulaires et de suppléants les membres des deux listes en présence :

LISTE 1

M. Jonathan BARTHELEMY
M. Francis GANDON
Mme Marlène LEGAL

LISTE 2

Mme Laurence CASTIGLIONE
Mme Virginie FOURNIER
Mme Kathleen SABATIER
M. Bertrand CHEVALIER
M. Arnaud MALATRAY
M. Frédéric PLATRE

Sur décision unanime du Conseil Municipal, le vote a lieu à main levée.

Il est procédé au vote sous la présidence de Madame le Maire.

- **Nombre de votants : 23**
- **Nombre de votes exprimés : 23**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **PREND** acte du dépôt des listes suivantes :

- Liste 1 : M. BARTHELEMY, M. GANDON, Mme LEGAL
- Liste 2 : Mme CASTIGLIONE, Mme FOURNIER, Mme SABATIER + suppléants

➤ **PROCEDE** à main levée à cette élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cette commission de Délégation de Service Public,

- **CONSTATE** les suffrages obtenus pour :
- Liste 1 : 3 voix
 - Liste 2 : 20 voix
- **PROCLAME** élus pour siéger à la commission de Délégation de Service Public :
- Membres titulaires :**
- Mme Laurence CASTIGLIONE
 - Mme Virginie FOURNIER
 - Mme Kathleen SABATIER
- Membres suppléants :**
- M. Bertrand CHEVALIER
 - M. Arnaud MALATRAY
 - M. Frédéric PLATRE
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Madame le Maire,

Christine SADIN

